



Spécial salarié

**Toute votre santé au travail dans
un espace personnel et sécurisé !**



Je viens de réaliser une visite de santé au travail, je peux me rendre dès aujourd'hui sur mon espace salarié PREVY !

Prevy.fr



Sur l'espace salarié,

Retrouvez les informations liées à votre santé au travail

Votre prochaine visite de santé au travail

- ▮ Toutes les informations pratiques : date, horaire, adresse, professionnel de santé
- ▮ Le questionnaire sur votre état de santé pour mieux préparer votre visite

Vos visites passées

- ▮ Les réponses à vos questionnaires
- ▮ Les recommandations adressées par votre professionnel de santé
- ▮ Vos résultats d'examens
- ▮ Vos prescriptions et/ou orientations
- ▮ Vos attestations de suivi



Effectuez vos visites de santé au travail en téléconsultation

- ▮ Connexion sécurisée sur votre espace salarié
- ▮ Fiabilité avec un test caméra, son et connexion avant la téléconsultation

Vos échanges de documents

- ▮ Les documents transmis par votre service
- ▮ Les documents envoyés à votre professionnel de santé

Votre profil

- ▮ Le récapitulatif de vos emplois passés et actuel
- ▮ Vos informations administratives : prénom, nom, date de naissance, numéro de téléphone et email
- ▮ Les coordonnées de votre service pour les contacter facilement

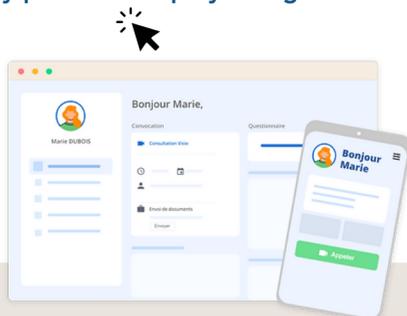


Comment accéder à votre espace salarié ?

1. Depuis la page d'accueil de www.prevy.fr,
2. cliquez sur l'onglet "Je suis salarié",
3. Une fois sur www.prevy.fr/espace-salarie



Ou rendez vous directement sur l'URL :
<https://prevy.padoa.fr/employee/login>



Pour vous connecter :

- Renseignez votre adresse e-mail

(Il s'agit de l'adresse e-mail personnelle validée avec l'auxiliaire médicale durant votre visite de santé au travail)

- Renseignez le code de connexion unique reçu automatiquement dans votre boîte e-mail
- Vous n'avez aucun mot de passe à retenir !

(Pour assurer la sécurité de vos données personnelles, pas de mot de passe : vous entrez un code de connexion reçu par email puis entrer un nouveau code de connexion reçu par SMS. Cette double authentification est possible, si et seulement si, vous avez renseigné votre numéro de téléphone personnel auprès de l'auxiliaire médicale lors de votre visite. Si ce n'est pas le cas, il faudra lors de la connexion, renseigner votre date de naissance, renseigner ensuite votre numéro de téléphone et indiquer le code de connexion reçu par SMS afin d'accéder à votre espace personnel).



Besoin d'aide pour vous connecter ou naviguer sur votre espace salarié ?
Contactez votre équipe médicale PREVY.



Question/réponse utile sur votre espace salarié

Pourquoi faut-il donner une adresse e-mail personnelle en tant que salarié ?

- L'adresse e-mail est enregistrée dans votre dossier médical. Grâce à elle vous pouvez avoir accès votre espace salarié.
- Votre Service de Prévention et de Santé au Travail vous demande une adresse e-mail personnelle afin de garantir la confidentialité et la continuité de vos échanges avec PREVY, y compris lorsque vous êtes en arrêt maladie ou lorsque vous changez d'employeur.
- Il est important de savoir que votre adresse e-mail ne sera jamais utilisée à des fins commerciales ou encore communiquée à votre employeur. Elle est exclusivement dédiée à l'accès à votre espace salarié personnel et sécurisé.



Toutes vos données sont en sécurité

Nous avons fait le choix d'une plateforme sans compromis sur la protection de vos données personnelles. Notre prestataire est certifié Hébergeur de Données de Santé et ISO 27001 pour la sécurité des données.

Pour en savoir davantage, consultez leurs engagements :

